

ABONNEMENT.

SAUMUR.
Un an 30 fr.
Six mois 16
Trois mois 8

Poste :

Un an 35 fr.
Six mois 18
Trois mois 10

On s'abonne :

A SAUMUR,
chez tous les Libraires ;
A PARIS,
Chez DONGREL et BULLIER,
Place de la Bourse, 83 ;
A EWIG,
Rue Fléclier, 2.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

INSERTIONS.

Annonces, la ligne . . . 30 c.
Réclames, — . . . 30
Faits divers, — . . . 75

RÉSERVES SONT FAITES
Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ;
Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi.
Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS,
Chez MM. HAVAS-LAPLITE et Co,
Place de la Bourse, 8.

SAUMUR,

21 Août 1879.

Bulletin politique.

Il est un phénomène moral digne de remarque : c'est que les mesures les plus arbitraires sont toujours proposées sous le régime dit « régime de la liberté. »

Messieurs les républicains n'ont qu'un rêve : opprimer les conservateurs, mettre hors la loi tous ceux qui ne pensent pas comme eux.

Ils ont soigneusement expurgé l'administration de tous les fonctionnaires dont les opinions leur semblaient suspectes ; cela ne leur suffit pas.

Ces prétendus libéraux rêvent d'assurer leur domination absolue sur la jeunesse française, de la former à leur image, et voici ce qu'ils ont trouvé :

Pour l'entrée dans les carrières de la magistrature et de l'administration, pour l'entrée aux écoles qui forment des fonctionnaires, c'est-à-dire aux écoles normales, militaire, polytechnique, on exigeait un certificat constatant que le candidat a fait ses études dans un établissement de l'Etat.

Une pareille mesure peut être prise « par simple décret » ; il n'est pas besoin d'une loi.

La Chambre voterait des deux mains ; le Sénat reculerait sans doute ; mais on se passe du secours de l'une, et l'on brave l'opposition de l'autre.

Chaque ministre a la haute direction sur tous les services qui dépendent de son ministère.

Si les membres du cabinet sont d'accord, un décret général sera soumis à la signature du Président de la République, et voilà la moitié des jeunes Français mis à l'index.

En dehors du commerce et de l'industrie, toutes les carrières leur sont fermées.

Ils ne pourront être ni officiers, ni magistrats, ni avocats, ni médecins ; ils ne pourront entrer dans aucune des administrations qui dépendent de l'Etat.

Et pourquoi ?

Parce qu'ils n'auront pas l'estampille officielle ; parce qu'aux écoles laïques, ils auront préféré les écoles religieuses ; parce qu'aux collèges de la République, ils auront préféré les collèges dirigés par les Jésuites !

On leur dira : Vous n'êtes pas des citoyens comme les autres ; vous avez étudié, vous savez tout ce que les programmes exigent, c'est possible, mais c'est insuffisant... Montrez vos papiers.

Ce qui importe, ce n'est pas ce que vous savez, c'est où vous l'avez appris.

Si vous n'êtes pas des nôtres, nous vous fermons toutes les portes.

Eh bien, en bon français, comment cela s'appelle-t-il ?

N'est-ce pas la liberté pour les républicains et une oppression épouvantable pour les autres ?

N'est-ce pas la tyrannie la plus folle et la plus odieuse ?

C'est là, cependant, ce que veulent, ce que proposent, ce que réclament les journaux de la « République scientifique, » qui n'est, certes, ni la République raisonnable ni la République tolérable.

La plupart des journaux bonapartistes sont aujourd'hui acquis, ouvertement ou secrètement, au prince Napoléon. Il faut le dire, d'abord parce que c'est la vérité vraie, ensuite parce que ce ralliement au nouveau drapeau n'a rien de bien inquiétant pour qui veut prendre la peine de réfléchir. D'ailleurs, il serait difficile de garder un doute sur ce qui se passe, à voir la façon dont M. P. de Cassagnac est traité par ses anciens amis de la presse impérialiste, à Paris comme en province.

Le rédacteur du *Pays*, dont les instincts sont autant conservateurs que bonapartistes, est en ce moment villipendé par la plupart de ceux qui, il y a un mois, lui serraient la main.

Donc, les journaux impérialistes, à de rares exceptions près, sont devenus Jérémistes. Soit, c'est leur droit. Le pays jugera leur fidélité ou leur évolution, car l'une et l'autre peuvent se dire, suivant le point de vue auquel on se place. Mais, ce qu'il est intéressant de signaler et de démasquer, c'est la manœuvre à laquelle se livre la nouvelle presse du César « reclassé. »

On veut — cela est visible — faire de lui l'héritier direct non-seulement du titre impérial, mais de la doctrine gouvernementale que le prince Louis-Napoléon, instruit par l'expérience du malheur et de l'exil, avait fait sienne et que nous a révélée une publication récente. On s'efforce d'établir que la pensée du fils de Napoléon III a été mal comprise et mal traduite par les révélations posthumes. On lui conteste le sentiment conservateur, l'intuition des besoins sociaux, et l'on nous le représente comme ayant, sur les questions essentielles — sur la liberté d'enseignement, sur le régime parlementaire, sur les droits de l'Eglise et de la famille — les mêmes idées et les mêmes vues que son cousin, l'ami de Sainte-Beuve et l'orateur d'Ajaccio.

Pourquoi cela ? Nous allons le dire, en défiant M. Rouher lui-même d'opposer une contradiction sérieuse à notre information : « C'est qu'on veut persuader au public, aux masses provinciales notamment, que le prince Jérôme-Napoléon hérite aussi des sympathies secrètes qui étaient restées fidèles à l'ex-prince impérial et qu'a fait connaître sa mort imprévue. »

Cette appréciation est absolument fautive, et l'on ne doit pas permettre qu'elle s'accrédite.

Si des sympathies avaient suivi l'ex-prince impérial en exil ou étaient allées l'y trouver, même en dehors de toute question dynastique, c'est qu'on savait à ce prince des vues conservatrices, des croyances religieuses et même un fond de piété qu'ont mis en lumière les extraits de sa correspondance intime et de ses conversations tout récemment divulguées. Les sympathies dont nous parlons, et que nous avons toujours traitées avec respect, ne s'expliquent, ne se justifient que par là. L'ex-prince impérial les eût perdues bien vite s'il avait démenti les aspirations et les tendances que lui valaient l'estime même de certains adversaires.

Eh bien ! ces tendances et ces aspirations ont-elles jamais été celles de son cousin, le prince Jérôme-Napoléon ? Non, toute la vie de ce dernier, toutes ses actions, toutes ses paroles protestent contre une telle supposition. Les sympathies des bonapartistes conservateurs ne peuvent donc se porter sur lui ; c'est ailleurs qu'elles iront et seront forcées d'aller. (Espérance du peuple.)

Pourquoi il y aura toujours des monarchistes.

« Y a-t-il donc encore des monarchistes en France ? » s'écriait hier, avec une surprise douloureuse, un des organes de la presse républicaine. Eh ! sans doute, cher confrère, il y en a, et il y en aura encore longtemps, c'est-à-dire aussi longtemps qu'il y aura des républicains qui commettront des fautes, qui seront maladroits et injustes, violents ou faibles.

Il y a d'abord les monarchistes de sentiment, ceux qui ont conservé au fond du cœur de l'affection et du respect pour les familles royales qui ont glorieusement gouverné la France. Il y a ensuite les monarchistes de principes, ceux qui sont convaincus, à priori et théoriquement, que le régime monarchique en lui-même est beaucoup meilleur et beaucoup mieux fait que le régime républicain pour donner à notre pays la sécurité, la prospérité et la liberté. Il y a enfin — et c'est là certainement le plus grand nombre de ceux qu'on appelle monarchistes, quand ils ne sont en réalité que des conservateurs, bien des gens qui n'ont pas précisément d'aversion pour la République, mais qui n'ont pas non plus beaucoup de confiance dans les républicains, qui ne croient ni à leur capacité ni à leur fermeté, qui, éclairés par les leçons du passé et même par l'expérience du présent, ne peuvent s'empêcher de craindre qu'en dépit de leurs bonnes intentions, les républicains modérés ne finissent par réaliser la fameuse prédiction de M. Thiers et par laisser la troisième République « glisser », comme l'ont fait la première et la seconde, dans l'imbecillité ou dans le sang.

Ces monarchistes-là suivent d'un œil attentif les personnes qui nous gouvernent — à peu près comme l'Anglais d'une anecdote connue suivait le dompteur Crockett — persuadés que tôt ou tard, à moins d'un miracle, M. Gambetta sera dévoré par M. Clémenceau, et que M. Clémenceau, à son tour, deviendra la proie des revenants de Nourméa.

Quand nos gouvernants font par hasard quelque acte de vigueur et administrent à leurs « fauves », comme on dit, quelques bons coups de cravache ; quand M. Andrieux, par exemple, cingle les radicaux dans le conseil municipal ; quand M. Hérod traite carrément, dans le Sénat, d'acte de vandalisme la destruction des Tuileries ; quand M. Lepère qui, lui aussi, a eu des velléités d'énergie, défend à la Chambre des députés son budget des cultes, les conservateurs applaudissent et se prennent à espérer.

Mais bientôt, effrayés par les hurlements de leur ménagerie, nos dompteurs se hâtent de se faire pardonner, à force d'humilité, leur audace d'un moment ; ils se font petits, ils reculent et sortent au plus vite de la cage, en y laissant chaque fois un pan de leur habit, c'est-à-dire un lambeau de leur dignité ; et les conservateurs, découragés, sont bien obligés de penser comme l'Anglais de Crockett : s'ils n'ont pas été mangés aujourd'hui, ce sera infailliblement pour demain.

Voilà pourquoi il y a et il y aura encore longtemps en France, n'en déplaise à la République française, un si grand nombre de monarchistes.

(Le Moniteur.)

Chronique générale.

En fait d'insanités révolutionnaires, en voici une qui peut compter. Le gouvernement n'ayant pas consenti à ce que la rue Bonaparte perdît son nom, nos spirituels édiles s'en sont vengés en raccourcissant la rue, et en donnant à la partie qui com-

mence à la place Saint-Sulpice, le nom de rue du Luxembourg.

Quant à celle du même nom, qui part de la rue de Rivoli pour aboutir au boulevard des Capucines, elle s'appellera désormais rue Cambon.

Cambon ? direz-vous, serait-ce par hasard ce peintre-décorateur, qui, de concert avec Philastre, a fait les décorations de tant de ballets et d'opéras ?

Non, la note gaie ne va pas au tempérament de nos édiles. C'est la note tragique surtout qui leur plaît, et le nom qu'ils évoquent à propos de la rue de Luxembourg, l'une des plus jolies rues de Paris, c'est le nom du sombre conventionnel qui vint, de Montpellier à Paris, pour voter la mort du roi sans appel ni sursis, et s'associa depuis à tous les crimes de la Terreur ! Voilà un parrain bien choisi pour la rue qui mène au ministère de la justice !

Le *Petit Caporal* annonce qu'il publiera samedi matin son programme politique, qu'il n'a pas publié plus tôt parce que « des raisons de bon goût et de sympathie personnelle lui ont fait un devoir de ne pas rompre trop brusquement de certaines attaches avec un grand journal dont M. Amigues était hier le rédacteur, dont il sera demain l'adversaire. »

A partir de samedi matin, le *Petit Caporal* aura conquis son entière autonomie et sa libre allure.

La date du 14 juillet pour une fête nationale peut être considérée comme acceptée par le gouvernement. La fête du Palais-Bourbon aura donc des lendemains chez le peuple.

On parle déjà de certains détails du programme, quoique nous ayons un an devant nous. — Ainsi, l'on dit que M^{lle} Sarah Bernhardt, si toutefois elle n'est pas trop enrhumée ce jour-là, récitera au Théâtre-Français, dans une représentation gratuite, la parodie que fit Manuel, enfermé à la Bastille en 1786, des vers connus :

La Bastille.
Puisse les citoyens ensemble conjurés,
Enfoncer ses cachots par le fer assurés.
Puis-je de mes yeux y voir tomber la foudre,
Voir ses créneaux en cendres, et ses soldats en poudre ;
Son dernier gouverneur à son dernier soupir,
Et mourir de plaisir !

Manuel est mort tout autrement.

Les républicains choisissent donc le 14 juillet pour s'enivrer de joie ; ce jour, en effet, a été marqué par l'assassinat du marquis de Launay, gouverneur de la Bastille, et le massacre de la plupart des défenseurs de ce château. Il faut toujours qu'il y ait du sang dans les anniversaires de la République.

C'était cependant un homme charmant que le marquis de Launay, et nous ne croyons pas que la troisième République ait des directeurs de prisons plus aimables que ne le fut le gouverneur de la Bastille.

Les prisonniers n'avaient qu'à se louer de son urbanité, de sa politesse, de ses prévenances. A moins d'ordres supérieurs et contraires, il n'y avait pas de galanterie dont il ne comblât ses administrés ; mais il était d'une stricte sévérité sur la discipline.

Du reste, si les bons rouges de 89 ont pris la Bastille sans y laisser un grand nombre de leurs peaux, cela tient à un détail que les historiens populaires se gardent bien de signaler. Après quatre heures de combat acharné, terrible, M. de Launay, voyant la

partie perdue, arracha des mains d'un artilleur une mèche enflammée et se dirigea du côté de la poudrière. Les officiers se précipitèrent au-devant de lui et le continent.

— Déshonoré! déshonoré! s'écriait le marquis en pleurant de rage.

Il était six heures du soir; on venait d'ouvrir les portes de la place et la foule se ruait dans la forteresse en hurlant: Victoire!

Si des officiers n'avaient pas empêché le marquis de mettre le feu aux poudres, toute cette populace sautait en l'air.

Quelques jours après, on dansa sur la place que la Bastille avait occupée; tout le monde s'embrassait en criant: — Nous sommes libres!

C'était, en effet, l'ère des révolutions qui commençait.

Voilà cette glorieuse journée que les républicains d'aujourd'hui veulent mettre dans leur calendrier; ils la fêteront seuls et ne réussiront jamais à la faire appeler fête nationale.

Pour servir à l'histoire du gouvernement à bon marché:

Depuis le commencement de l'année jusqu'au 10 août courant, dit la Patrie, vingt-six écoles congréganistes de filles ou de garçons ont été transformées en écoles laïques.

Or, d'après les renseignements officiels, la transformation de chacune de ces écoles donnera lieu à une dépense supplémentaire moyenne de 10,000 fr., chiffre minimum. C'est donc au total une augmentation de 260,000 fr. à la charge des contribuables.

Mais cette augmentation ne s'arrêtera pas là. Il existe en effet à Paris une centaine d'écoles ou de salles d'asile congréganistes. D'après les intentions de l'administration actuelle, toutes, sans exception, devant être transformées en établissements laïques, c'est un excédant d'un million qu'il faudra prévoir chaque année au budget de la ville de Paris.

Voilà ce que coûtent les persécutions.

NOTRE COMMERCE EN 1879.

Les documents statistiques sur le commerce de la France pendant les sept premiers mois de l'année 1879 viennent d'être publiés.

Il en résulte que les importations se sont élevées du 1^{er} janvier au 31 juillet 1879 à 2,627,070,000 fr. et les exportations à 4,783,593,000 fr.

Les importations, en 1879, ont dépassé de 281 1/2 millions le chiffre de 1878, et les exportations ont été, pour la même période, inférieures d'une somme de 3 millions environ à celles de l'année dernière.

L'accroissement des importations a porté principalement sur les objets d'alimentation: 285 millions. Il a été, en effet, importé en 1879 7 millions de moins de matières premières et 6 1/2 millions de moins d'objets fabriqués. L'importation des autres marchandises a, par contre, augmenté de 40 millions cette année.

L'exportation des objets fabriqués a diminué de 2 millions; celle des matières premières et des autres marchandises, d'un million environ pendant les 7 premiers mois de l'année courante.

La différence entre les importations et les exportations est de 943,477,000, c'est-à-dire que cela constitue une situation déplorable.

CES MESSIEURS S'AMUSENT.

Nous lisons dans une correspondance parisienne de l'Union de l'Ouest:

« Autrefois, lorsqu'on quittait Paris pour six semaines, sous le pro-consulat de M. Haussmann, on risquait de ne plus retrouver à son retour la rue où l'on demeurait. Aujourd'hui, on risque de ne plus retrouver son nom. J'habitais rue Bonaparte, je suis menacé d'habiter désormais rue Gutenberg, de par un ukase du conseil municipal auquel le formidable M. Engelhard, ennemi personnel de Bonaparte comme de Charlemagne, à ce qu'il paraît, a servi d'organe. J'avais cru jusqu'à présent que Bonaparte était non-seulement une gloire de la France, mais encore qu'il appartenait à la France républicaine. Le conseil municipal ne veut plus de Bonaparte à cause de Napoléon. Un de ces jours M. Engelhard proposera au conseil, qui adoptera la proposition avec en-

thousiasme, de supprimer le nom de ce traître dans toutes les histoires de France laïques et obligatoires, et pour retrouver la trace de son existence, il faudra recourir aux histoires en usage dans les écoles congréganistes, s'il en reste.

» Les radicaux font des gorges chaudes à propos d'une prétendue phrase sur le marquis de Buonaparte, lieutenant-général des armées de Louis XVIII, laquelle n'est pas dans Lorient; ils ne se bornent pas, eux, à changer Bonaparte en marquis et lieutenant-général du roi, ils le suppriment tout simplement. Pour être logique jusqu'au bout, j'espère que l'immense citoyen Engelhard va proposer, à la prochaine session du conseil, de rayer également du vocabulaire des rues les noms de Rivoli, de Marengo, du Mont-Thabor, des Pyramides, etc., etc.

» On dit que M. le Président de la République s'oppose au changement de dénomination de la rue Bonaparte et de deux autres. M. le Président de la République n'a pourtant pas coutume de s'opposer. Il semble avoir pris pour devise: « Laisser faire; laisser passer. » Il faut que la fantaisie en question lui ait paru vraiment dépasser toutes les bornes de l'extravagance permise, même en ce moment de carnaval républicain, et atteindre, suivant le mot de M. Ranc, « le comble de la nigauderie, » pour l'avoir tiré de sa philosophie apathie.

» Mais on se demande ce qu'on retrouverait en rentrant à Paris, si l'on restait seulement absent pendant six mois. Retrouverait-on les ruines des Tuileries? M. Proust les juge affligeantes et veut qu'on les rase. Ce bon M. Clémenceau assure que le Parisien ne peut plus les supporter, — sans doute le Parisien retour de Nouméa qu'offusque ce dernier vestige de la vieille tyrannie, et qu'il ne faut pas humilier en lui montrant qu'il n'a pas tout-à-fait réussi à jeter bas le monument de Philippe Delorme. J'ai trouvé avec un certain étonnement M. Nadaud parmi les ennemis particuliers des Tuileries. En sa qualité d'ancien maçon, M. Nadaud aurait dû voter pour la reconstruction du palais, et au contraire, c'est lui qui propose de le raser. « Quand le bâtiment va, tout va, » disait jadis M. Nadaud. Voyez comme il a changé!

» Mais le conseil municipal, délogé du Luxembourg par le Sénat, va aller s'installer aux Tuileries. Peut-être cette particularité sauvera-t-elle ce qu'il en reste. L'installation de la municipalité parisienne aux Tuileries, c'est la revanche de la Commune. M. Ulysse Parent, qui a eu l'honneur d'en faire partie, comme il le déclarait dernièrement dans un rapport au conseil, pourrait reprendre place dans ce palais où il n'a fait que passer, et comme il serait agréable de dater des Tuileries les arrêtés contre les dernières écoles de frères et de sœurs!

» La ville de Paris est pour le moment livrée comme un sujet d'expérience, comme un jouet, à une petite bande de fanatiques mal-faisants. Elle est leur proie, et elle n'a pas à se plaindre, puisque c'est elle qui l'a voulu. Mais nous qui ne l'avons pas voulu, nous n'en sommes pas moins également à leur merci. Ils taillent, ils rognent, ils tranchent à leur guise, en tiranneaux qui ne tiennent compte de rien que de leur fantaisie et qui ont fait cyniquement leur devise du vers de Juvénal:

Sic volo, sic jubeo, sit pro ratione voluntas.

» Plus tard, quand la raison sera revenue, la phase municipale que nous traversons deviendra légendaire. On citera les discours, les propositions, les dénonciations, les rapports, les vœux de MM. Hovelacque, docteur Martin, Rigaut, Engelhard, Harant et *tutti quanti*, comme de mémorables exemples de ce que sont la liberté et la justice radicales. Il y a certainement eu des Communes plus sanglantes que celle de 1879, mais il n'y en a certes jamais eu de plus étroitement sectaire, de plus hermétiquement fermée à toute idée libérale, et de plus puérilement tyrannique.»

Chronique militaire.

LES OUTILS DE L'INFANTERIE.

Une circulaire récente du ministre de la guerre vient de porter à la connaissance des troupes les dispositions nouvelles concernant les outils de toute nature dont doivent être pourvues les troupes d'infanterie.

Désormais, chaque régiment de cette arme sera pourvu de 4,411 outils de des-

truction et de terrassier, pour les douze compagnies dont se composent ses trois bataillons actifs. Chaque compagnie recevra 48 outils, pics, haches, pioches, bèches et scies, qui seront enveloppés dans un étui que l'homme portera sur le sac ou attaché au ceinturon, et 30 outils, pioches et pelles qui seront chargés sur un mulet ou cheval de bât, soit 78 outils au total pour 220 soldats. Les sapeurs ouvriers d'art ou hors du rang auront un assortiment de 13 outils.

Enfin la voiture régimentaire d'outils en contiendra 162 en réserve pour les remplacements et les rechanges, plus une caisse d'outils d'art.

Des mesures analogues seront prises ultérieurement pour les quatrièmes bataillons des régiments actifs et pour les régiments territoriaux, le système actuellement en vigueur dans ces corps de troupe devant être maintenu jusqu'à nouvel ordre.

On voit que désormais notre infanterie fera un usage fréquent des travaux du champ de bataille, et que les retranchements passagers joueront un rôle important dans l'emploi tactique de cette arme. C'est, au reste, un principe déjà admis et mis en pratique dans les armées étrangères.

Les expériences de tir avec les canons Krupp ont commencé le 5 août au polygone de Meppen, près de Munster, en présence d'un grand nombre d'officiers supérieurs et d'envoyés militaires de différents pays. On sait que Meppen est une petite ville de 3,000 habitants, située sur la ligne du chemin de fer de Westphalie, à quelques kilomètres des fonderies d'Essen auxquelles la relie un embranchement de la voie ferrée. Le polygone de Meppen qui est parfaitement uni a plus de 4 lieues de long sur une lieue de large; le sous-sol est formé de sable. On communique d'une extrémité à l'autre de cet immense champ de tir au moyen de fils électriques.

Le premier jour a eu lieu l'essai d'un canon de 40 centimètres pour batterie de terre. Ce canon se charge, comme tous ceux du système Krupp, par la culasse; il a 33 pieds de long et 46 pouces de diamètre; les projectiles employés étaient des obus pointus, chargés de sable et pesant 4,744 livres. Dix de ces projectiles ont été lancés au moyen de poudre prismatique d'un poids de 425 livres, contre une cible de 40 pieds carrés. Les deux premiers n'ont pas atteint le but; mais les huit autres l'ont frappé dans un parallélogramme de 2 mètres 1/2 de large sur 4 mètres de haut, avec une vitesse initiale moyenne de 1,648 pieds par seconde.

On a essayé ensuite un obusier rayé de 28 centimètres, de 14 pouces de diamètre et du poids de 10 tonnes. Les résultats pour dix décharges avec des obus ordinaires ont été très-satisfaisants; les expériences ont été continuées le lendemain avec le canon à pivot à bouche sphérique. Ce canon, qui est du calibre de 15 centimètres, avec 36 rainures, semble appelé à un grand avenir comme moyen de défense dans les positions exposées.

Chronique Locale et de l'Ouest.

M. le docteur Bouchard nous a adressé la lettre suivante:

« A Monsieur le Rédacteur de l'Echo Saumurois.

» Monsieur le Rédacteur,

» Permettez-moi de me servir de votre journal pour attirer l'attention de l'autorité sur la police des routes qui laisse beaucoup à désirer.

» Pourquoi n'exige-t-on pas que toutes les voitures soient éclairées après le coucher du soleil?

» Il m'arrive très-fréquemment de voyager la nuit, et, assez souvent, j'ai failli être victime d'accidents, parce que grand nombre de charrettes ou de voitures n'étaient pas éclairées, et que les conducteurs dormaient, laissant aller leurs chevaux à leur gré.

» Lundi dernier, vers 10 heures du soir, par une nuit obscure, je revenais de voyage, et, entre le Petit-Cabaret et le Moulin-Cassé, j'ai été pris par quatre charrettes non éclairées, marchant au gré des chevaux à droite et à gauche de la route. Les conducteurs dormaient d'un si profond sommeil que mon cocher, malgré ses cris, n'a pu les réveiller. La volée de ma voiture a été brisée en plusieurs morceaux, les traits de mes chevaux ont été cassés et un de mes chevaux blessé

assez gravement à l'épaule pour qu'aujourd'hui encore l'animal ne puisse faire aucun service.

» Recevez, Monsieur le Rédacteur, l'assurance de mes sentiments distingués.

» G. BOUCHARD.

» Saumur, 20 août 1879. »

A l'occasion des courses de chevaux et du carrousel qui doivent avoir lieu à Saumur, il sera délivré des billets à la gare d'Angers, les 24, 25 et 26 août, aux prix réduits ci-après: 1^{re} classe, 6 fr. 50 c.; 2^e classe, 4 fr. 85 c.; 3^e classe, 3 fr. 55 c.

Ces billets donneront droit à l'admission dans tous les trains réguliers de voyageurs, à l'exception des trains-poste et des trains express; ils seront valables pour le retour jusqu'au 27 août inclus.

Par décret, en date du 13 août courant, M^e Gasnier, Jules-Louis, a été nommé notaire à Angers, en remplacement de M^e Lorient de Barny, démissionnaire en sa faveur, et, en cette qualité, il a prêté serment devant le tribunal civil de 1^{re} instance d'Angers, à l'audience du 19 de ce mois.

LE PROCÈS DES MÉDAILLES.

On lit dans le Courrier de la Vienne:

Samedi, est venu, devant le tribunal civil, le procès intenté par M. Métayer, orfèvre, à M. Doucet, adjoint au maire de Poitiers, et à M. Lallemand, directeur-gérant de l'Avenir de la Vienne, à l'occasion des médailles... crues décernées aux orphelins, musiques et fanfares du concours du 9 juin dernier.

A midi, la salle d'audience était comble.

Constatons, dès à présent, que notre éminent concitoyen, M^e Ernoul, chargé de représenter à la barre M. Métayer, dans une plaidoirie remarquable à tous les points de vue et d'une argumentation aussi brillante que solide, a jeté la plus éclatante lumière sur cette affaire.

Après la plaidoirie de M^e Ernoul, M. Lallemand a présenté lui-même sa défense; M. Théard a présenté ensuite celle de M. Doucet; et, après une courte réplique de M^e Ernoul, le tribunal a renvoyé l'affaire au 26 courant pour les conclusions du ministère public.

Dans un prochain numéro, nous reviendrons sur cette importante affaire.

QUE DEVIENT MIGNON?

On lit dans le Courrier de la Vienne:

« Depuis l'évasion de Mignon, on se livre à toutes sortes de commentaires sur ce personnage appelé à devenir « légendaire. »

» Si l'on s'en rapporte à toutes les versions qui se produisent en ce moment, le dangereux malfaiteur n'aurait pas encore quitté notre département.

» Ainsi, mercredi, des laitières prétendaient qu'on l'avait vu rôder dans les environs de Saint-Benoît, au lieu appelé Fontenaud. — D'autres disent qu'on a constaté sa présence sur le territoire de la commune de Mignaloux-Beauvoir, où il aurait laissé des traces de son passage en consommant la victuaille des moissonneurs et en s'emparant du couvre-chef de l'un d'eux.

» Nous ne savons si on s'arranchera; mais on prétend qu'il aurait volé un cheval près Chauvigny et serait venu vendre l'animal à vil prix à Fleure.

» De là, on aurait constaté sa présence dans deux auberges ou restaurants de Montmorillon. Dans l'un, il se serait fait servir un rafraîchissement pour lequel il aurait échangé une pièce de cinq francs en argent. Dans l'autre, il se serait montré moins arrogant, et serait parti sans payer.

» On ajoute que, dans l'un de ces établissements, la maîtresse de la maison, trouvant que les allures et la mine du consommateur ressemblaient singulièrement au portrait qu'on avait dépeint de Mignon, serait sortie de chez elle pour appeler quelques passants afin de le faire arrêter; il lui a été impossible, paraît-il, de trouver un homme dans la rue. Mais le gaillard, s'étant aperçu de ces allées et venues, qui lui auraient paru suspectes, aurait quitté au plus vite cette maison inhospitalière pour prendre la route du Blanc sur laquelle on aurait perdu ses traces.

» Tous ces on-dit paraissent fantastiques, nous dira-t-on. C'est vrai. Mais Mignon est bien de force à les exécuter.

» Lui-même a raconté qu'à la suite de ses évasions, ses moyens favoris consistaient,

pour dérouter l'œil vigilant des gendarmes et voyager à peu de frais, à attendre, près des lignes de chemin de fer, le passage des trains de nuit de marchandises. Il se couchait, disait-il, près des talus des environs des gares, et lorsqu'il voyait un train marchant à petite vitesse, il prenait son élan et enjambait le marche-pied de la cabine inhabité d'un serre-frein. En arrivant près d'une grande station où le train devait faire un arrêt de quelque durée, Mignon se glissait furtivement de sa cachette, franchissait la clôture de la voie et allait attendre son train à la sortie de la station. Il assurait avoir souvent employé ce moyen, lequel lui avait toujours réussi.

MONTMORILLON.

On vient d'amener à la prison de Montmorillon (Vienne), un colosse, chef d'une bande de bohémiens qui avait fait halte à la Grande-Mothe, près La Trimouille, et qui s'était empressé de voler un sac d'avoine chez un colon.

Pour arrêter cet homme, trois gendarmes, qu'on avait fait demander, eurent toutes les peines du monde à se rendre maîtres de ce forcené. Ils durent même dégainer. Le chef bohémien, dont le nom est Reinhardt, a dû être enchaîné et couché dans une voiture pour être transporté à Montmorillon.

Au sujet de cette arrestation, voici quelques détails sur le passage de ces bohémiens près de La Trimouille :

« La Grande-Mothe, près La Trimouille.

« Le 4 août au soir, une voiture de Bohémiens nomades, attelée de deux chevaux, est arrivée chez nous. La population de la bande se composait de trois hommes, dont le chef, un colosse, de cinq femmes et de six enfants, dont les petits étaient portés à dos par leurs mères. Les autres femmes portaient la besace comme de coutume. Le 6 août, le nommé Jean Audier, colon, faisait alors battre à la vapeur pour M. Pourfarie, adjoint au maire de Tersenne (Haute-Vienne). La tournée de mendicité ayant été faite par les femmes, les hommes de la bande s'en allèrent voir fonctionner la machine à vapeur. Ils demandèrent alors du foin au colon, qui leur en donna obligamment. Ils demandèrent aussi un peu d'avoine pour leurs chevaux. Comme on battait de l'avoine, le colon consentit. Ils en prirent quinze à seize litres. Puis ils souhaitèrent à leur bienfaiteur force belles choses, avec du bonheur pour le restant de ses jours.

« Ils offrirent alors de donner un coup de main. Malgré le refus du colon et du chauffeur, ils se mirent à tourner les « balles. » Midi, c'est-à-dire l'heure du déjeuner, vint à sonner.

« Mon Dieu, dit le colon aux nomades, déjeunez avec nous.

« Ils ne se firent pas prier, bien entendu.

« A 4 heures, comme le travail de la machine était terminé, on se réunit à table pour « arroser le gosier, » comme on dit ici.

« Deux nomades se levèrent de table avant les autres et s'en furent à la grange où ils se hâtèrent de remplir un sac d'avoine. Un domestique aperçut les voleurs et prévint aussitôt le maître. Le colon accourut vers la grange avec son personnel pour s'opposer à l'enlèvement du sac. Les filles du colon coururent prévenir M. Séguélas. Celui-ci eut beau faire aux coquins les raisonnements les plus sages, ils tenaient leur proie, et la fourche à la main, ils refusaient de la rendre. On allait en venir aux mains, lorsque M. Séguélas fit retirer son monde et alla prévenir la gendarmerie.

« Trois gendarmes sautèrent aussitôt en selle et furent bientôt arrivés à la Grande-Mothe. Après un court échange de paroles, le chef de la bande insulta nos braves gendarmes. Quand on voulut l'arrêter, ce fut une lutte corps à corps entre les trois gendarmes et ce colosse. Pendant la lutte, le colon, M. Séguélas et M. Pourfarie, tenaient en respect les autres nomades. Comme une femme de la bande venait de casser un carreau, les habitants furent requis de prêter main-forte. Enfin, force resta à la loi, et le chef de la bande fut enchaîné. La bande des nomades faisant alors menaçante mine, l'un des gendarmes tira en l'air un coup de revolver, pour montrer que l'arme était chargée.

« Gare à qui approche ! dit le gendarme à ces bandits.

« Le chef de la bande, quoiqu'ayant les menottes aux mains, se défendait si bien à coups de pied, qu'il fallut, le sabre au poing, que les gendarmes fissent un siège en règle pour réduire ce forcené. On ne s'en rendit maître qu'avec beaucoup de peine.

« Se voyant pris, il s'écria :

« — Vous ne savez pas qui vous arrêtez ! J'ai une carte de sûreté. J'en ai fait arrêter plus que vous n'en arrêtez. Je suis bonapartiste. Vous arrêtez le « roi du coup de poing » en voyage !

« — Eh bien, répond le gendarme qui le tenait, mais je suis le « roi des gendarmes » !

« Le brave militaire jouait ainsi sur son nom : il s'appelle Roi.

« Le chef de la bande des bohémiens, dont le nom est Reinhardt, a été, avec mille difficultés, enfermé dans une chambre, et les trois gendarmes, Roi, Gallais et Thévenet, auxquels cette arrestation fait le plus grand honneur, ont couru des dangers sérieux pendant la lutte. Enfin, un homme et une voiture ont été requis pour conduire le chef de la bande à La Trimouille, et, de là, à Montmorillon.

« Mais la bande reste dans le pays. Qui donc nous en débarrassera ? »

NANTES.

Voici le résultat des derniers concours qui ont eu lieu à Nantes pour l'obtention du certificat d'études primaires (pour les écoles de garçons) :

Les écoles congréganistes comptent 3,000 élèves. Elles ont obtenu 55 certificats d'études.

Les écoles laïques communales comptent également 3,000 enfants. Elles ont obtenu 39 certificats.

Il faut noter que les membres de la commission d'examen étaient presque tous notoirement hostiles à l'enseignement congréganiste.

COURSES DE SAUMUR

24 ET 26 AOUT 1879.

Premier jour de courses. — Dimanche 24 août.

1° PRIX DU GOUVERNEMENT (gentlemen-riders) : 2,000 fr., donnés par l'Etat, pour chevaux de 3 ans et au-dessus, nés et élevés en France. — Entrée : 50 fr., moitié forfait, s'il est déclaré. — La moitié des entrées au second après que le troisième aura retiré la sienne. — Poids : 3 ans, 67 kil.; 4 ans, 74 kil. 1/2; 5 ans et au-dessus, 76 kil. — Tout cheval ayant gagné en une ou plusieurs courses une somme de 5,000 fr., portera 2 kil. de surcharge; une somme de 10,000 fr., 4 kil.; une somme de 20,000 fr., 7 kil. — Les chevaux nés dans les anciennes circonscriptions de l'Ouest ou du Midi, et y ayant résidé jusqu'au moment de la course, recevront 3 kil. de décharge. — Distance : 2,000 mètres environ.

2° COURSE PLATE (militaire) : Un objet d'art offert, par la Société des courses, à MM. les Officiers de l'École de cavalerie, montant des juments de pur sang. — Distance : 2,000 mètres environ.

3° PRIX DE LA SOCIÉTÉ D'ENCOURAGEMENT (3^e série) : 3,000 fr., offerts par la Société d'encouragement pour l'amélioration des races de chevaux en France, pour chevaux de 3 ans et au-dessus, n'ayant jamais, jusqu'au moment de la course, gagné une course en Angleterre, un handicap de 10,000 fr., un des prix de série donnés par la Société dans les départements, ni une course à Paris ou à Chantilly. — Entrée : 50 fr. La moitié des entrées au second. — Distance : 2,000 mètres environ. — Poids : 3 ans, 54 kil.; 4 ans, 62 kil.; 5 ans, 64 kil.; 6 ans et au-dessus, 65 kil. 1/2.

4° COURSE DE HAIES (militaire) : Un objet d'art offert, par la Société des courses, à MM. les Officiers de l'École de cavalerie, montant des chevaux de manège. — Distance : 2,000 mètres environ et 4 haies.

5° STEEPLE-CHASE (militaire) : Un objet d'art offert, par la Société des courses, à MM. les Officiers de l'École de cavalerie, montant des chevaux de manège. — Poids commun : 72 kil. — Tout cheval ayant gagné une fois cette course prendra 3 kil. de surcharge; plusieurs fois, 5 kil. — Distance : 3,000 mètres et 12 obstacles environ.

6° PRIX DU CHEMIN DE FER (steeple-chase à réclamer) : 1,200 fr., dont 500 fr. offerts par la Compagnie du chemin de fer d'Orléans, et 700 fr. par la Société des courses. 1,000 fr. et les entrées au premier, 200 fr. au second, pour tous chevaux à réclamer pour 5,000 fr. — Entrée : 50 fr. — Poids : 4 ans, 71 kil.; 5 ans, 78 kil.; 6 ans et au-dessus, 80 kil. Le cheval qui sera mis à réclamer pour 3,000 fr. recevra 6 kil. de décharge; pour 2,000 fr., 9 kil. En outre, les demi-sang recevront 4 kil. et les gentlemen 3 kil. — Distance : 4,000 mètres et 20 obstacles environ.

Lundi 25 août

GRAND CARROUSEL MILITAIRE

Donné par l'École de cavalerie.

Deuxième jour de courses. — Mardi 26 août.

1° COURSE PLATE (militaire) : Un objet d'art offert, par la Société des courses, à MM. les Officiers de l'École de cavalerie, montant des juments de pur sang. — Distance : 2,000 mètres environ.

2° PRIX DE SAUMUR (Handicap) : 3,000 fr., dont 2,000 fr. donnés par la ville de Saumur, et 1,000 fr. par la Société des courses, pour chevaux de 3 ans et au-dessus, nés et élevés en France. — Entrée : 100 fr., moitié forfait, s'il est déclaré. — La moitié des entrées au second, après que le troisième aura retiré la sienne. Tout gagnant, après la publication des poids, portera 2 kil. de surcharge. — Distance : 2,200 mètres environ.

3° COURSE DE HAIES (militaire) : Un objet d'art offert, par la Société des courses, à MM. les Officiers de l'École de cavalerie, montant des chevaux de manège. — Poids commun : 72 kil. Tout cheval ayant déjà gagné une fois cette course prendra 3 kil. de surcharge, plusieurs fois, 5 kil. Le gagnant du premier jour prendra 3 kil. — Distance : 3,000 mètres et 12 obstacles environ.

4° HUNT AND MILITARY STEEPLE-CHASE : 500 fr. offerts par la Société des courses, pour chevaux de chasse et de promenade et pour tous chevaux à réclamer pour 2,500 fr. — Poids commun : 68 kil. — Les chevaux de pur sang prendront 5 kil. de surcharge. — Entrée : 50 fr. au premier. — Distance : 3,000 mètres et 12 obstacles environ.

5° STEEPLE-CHASE (militaire) : Un objet d'art offert, par la Société des courses, à MM. les Officiers de l'École de cavalerie, montant des chevaux de manège. — Poids commun : 72 kil. Tout cheval ayant déjà gagné une fois cette course prendra 3 kil. de surcharge, plusieurs fois, 5 kil. Le gagnant du premier jour prendra 3 kil. — Distance : 3,000 mètres et 12 obstacles environ.

6° PRIX DU CONSEIL GÉNÉRAL (steeple-chase, handicap) : 2,000 fr., dont 1,200 fr. offerts par le Conseil général, et 800 fr. par la Société des courses, pour tous chevaux. — Entrée : 100 fr., moitié forfait, s'il est déclaré. La moitié des entrées au second, après que le troisième aura retiré la sienne. Tout gagnant, après la publication des poids, portera 3 kil. de surcharge. Les gentlemen recevront 3 kil. de décharge. — Distance : 4,000 mètres et 20 obstacles environ.

Faits divers.

La Liberté annonce que, d'après une nouvelle arrivée à Paris, M. Vassel, le sous-chef de gare de Elers, qui avait été arrêté, se serait brûlé la cervelle avec un revolver qu'il se serait procuré ou ne sait comment.

Le 15 août, M^{lle} Ragot (Marie), âgée de 22 ans, fille du receveur des postes de Loudéac; M^{lle} Couarin (Félicité), âgée de 14 ans, fille du vérificateur des poids et mesures, et M. Gobichet (Alexandre), âgé de 17 ans, employé au bureau des postes, à Loudéac, se trouvaient chez M. Nottelet, commissaire de police.

M. Gobichet, sur l'invitation de M^{me} Nottelet, faisait voir à M^{lle} Ragot et Gouarin un revolver, sans se douter que ce revolver fut chargé. M. Gobichet fit mine de l'armer et le dirigea dans la direction des jeunes personnes.

Tout-à-coup une détonation se faisait entendre et une balle, oubliée par inadvertance dans le revolver, atteignait et traversait la tête de M^{lle} Gouarin. La même balle atteignait aussi M^{me} Nottelet au-dessus de l'épaule.

Aux cris poussés par les victimes, le jeune Gobichet est allé prévenir M. Gouarin père, qui est accouru et qui a trouvé sa pauvre fille étendue, sans connaissance, sur le plancher et baignée dans une marre de sang. Sa blessure, de l'avis de trois médecins appelés auprès d'elle, est mortelle. La balle, entrée au-dessus de l'œil gauche, est sortie près de l'oreille droite.

La blessure de M^{me} Nottelet est insignifiante.

Le jeune Gobichet, cause involontaire de ce malheur, est dans un état impossible à décrire. Il n'a pu encore être interrogé.

Poignardé par le vent. — Un bizarre accident vient d'arriver à Mont-de-Marsan (Landes). Un jeune garçon pâtissier, nommé Decq, s'amusa à jouer avec un couteau de cuisine, dont il appuyait la pointe sur son cœur, en disant à ses camarades : « C'est fini ! je vais me tuer. »

Poussée par un coup de vent, la porte

derrière laquelle il était placé vint frapper avec force le manche du couteau, dont la lame s'entouça profondément dans la poitrine de l'enfant.

On craint pour sa vie.

On se rappelle qu'il entra dans les intentions de la préfecture de la Seine d'utiliser le pavillon qui a servi à l'exposition de la Ville de Paris, au Champ-de-Mars, en le faisant démonter pour le reconstruire dans des quartiers excentriques de Paris et y installer un gymnase national.

La décision prise récemment par le gouvernement, en ce qui concerne le palais de l'Exposition, qui va être entièrement rasé, ont fait abandonner le projet primitif, relativement au pavillon de la Ville.

Il résulte, en effet, des intentions de l'administration à ce jour, que tous les bâtiments du Champ-de-Mars, c'est-à-dire le palais, ses annexes, ainsi que les pavillons isolés, seront démolis, mais que l'on conservera le parc qui s'étend de la terrasse du palais au pont d'Iéna.

Deux grandes voies de communication limiteraient ce parc à ses deux extrémités pour relier le quartier du Gros-Cailou à Grenelle. Comme il n'existe aujourd'hui dans le parc aucune construction, c'est là que la Ville de Paris se propose de transférer son pavillon. Par suite, ce pavillon recevrait une destination autre que celle dont nous parlons plus haut. Au lieu de l'affecter à la création d'un gymnase national, on y installerait un musée industriel municipal qui appartiendrait exclusivement à la Ville de Paris.

Voici maintenant que les dames deviennent d'enragées duellistes. Une correspondance de New-York constate, pendant le mois dernier, six rencontres entre jeunes filles. Le compte rendu du dernier duel est principalement intéressant.

Les adversaires, M^{lle} Evelina Manson et Jenny Landsheim, étaient deux amies de pension qui avaient continué plus tard leurs relations dans le monde. La rencontre était motivée par une querelle de jeu. L'arme choisie était le revolver. Les adversaires devaient marcher l'une sur l'autre et échanger trois balles, à la distance qu'il leur plairait.

M^{lle} Evelina Manson tira d'abord ses deux balles et attendit. Alors, M^{lle} Jenny Landsheim avançant de cinq pas, tira une première balle qui traversa le bras droit de son adversaire. Celle-ci poussa un cri de douleur et s'évanouit.

Les témoins de ce duel étaient deux sous-maîtresses de la pension où avaient été élevées les jeunes filles. La blessure de miss Evelina Manson nécessitera l'amputation du bras.

Un mariage s'est fait dernièrement à Bruxelles dans des circonstances assez curieuses.

Les mariés, dit l'Indépendance belge, étaient déjà mariés depuis quatorze ans; ils s'étaient épousés en Espagne. La cérémonie religieuse étant légale au-delà des Pyrénées, il n'y avait pas eu de mariage civil.

Dernièrement, à Bruxelles, le mari voulut prendre une assurance sur la vie pour assurer le sort de sa femme en cas d'accident; on lui fit observer que son mariage, valable en Espagne, ne l'était pas en Belgique. Il s'empressa de régulariser sa position, et pour le jour de la cérémonie il demanda à son père de venir à Bruxelles.

Le père habite Marseille, et il est âgé de cent huit ans. Malgré son grand âge et malgré la distance, il est venu, il a présidé à la fête et il est retourné chez lui parfaitement dispos.

C'est un beau et grand vieillard ayant conservé toutes ses facultés; il se plaint seulement d'avoir un peu de peine à écrire à cause d'un tremblement nerveux de la main. Il avait soixante et onze ans quand son fils lui est né. Voilà ce qu'on peut appeler une belle vieillesse.

VUE GÉNÉRALE

DE LA VILLE D'ANGERS

Par M. MOLLAY.

Ce magnifique plan lithographique, dont nous avons déjà parlé, est mis en vente au prix de 4 fr., à Saumur, chez tous les libraires.

LES FRÈRES MAHON médecins spéciaux des hôpitaux de Paris, « obtiennent mille guérisons par an, terme moyen. » — Maladies de la peau et du cuir chevelu, teignes, dartres, démangeaisons, chute des cheveux, etc. Le docteur M. Mahon fait sa visite à l'hôpital d'Angers le dernier Dimanche de chaque mois, et il reçoit le même jour les malades particuliers à l'hôtel l'Anjou, à Angers, de midi à trois heures. Dépôt à Saumur, à la pharmacie GABLIN. — Consultations à Paris, rue de Rivoli, 30.

SANTÉ ET ÉNERGIE A TOUS rendues sans médecine, sans purges et sans frais, par la délicieuse farine de Santé dite :

REVALESCIÈRE

Du BARRY, de Londres.

Guérissant les dyspepsies, gastrites, gastralgies, constipations, glaires, vents, aigreurs, acidités, pituites, nausées, renvois, vomissements, même en grossesse, diarrhée, dysenterie, coliques, toux, asthme, étouffements, étourdisse-

ments, oppression, congestion, névrose, insomnies, mélancolie, faiblesse, épuisement, anémie, chlorose, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang; toute irritation et toute odeur fiévreuse en se levant ou après certains plats compromettants : oignon, ail, etc., ou boissons alcooliques, même après le tabac. C'est en outre la nourriture par excellence qui, seule, suffit pour assurer la prospérité des enfants. — 32 ans de succès, 100,000 cures, y compris celles de Madame la duchesse de Castelluart, le duc de Pluskow, Madame la marquise de Bréhan, Lord Stuart de Decies, pair d'Angleterre, M. le docteur-professeur Dédé, etc.

N° 63,476 : M. le curé Comparet, de dix-huit ans de dyspepsie, de gastralgie, de souffrances de l'estomac, des nerfs, faiblesse et sueurs nocturnes.

Cure N° 99,625. — Avignon, 18 avril 1876. Que Dieu vous rende tout le bien que vous m'avez fait. La Revalescière du Barry m'a guérie à l'âge de 61 ans. — J'avais des oppressions les plus terribles, à ne plus pouvoir faire aucun mouvement, ni m'habiller, ni me déshabiller, avec des

maux d'estomac jour et nuit et des insomnies horribles. Contre toutes ces angoisses, tous les remèdes avaient échoué, la Revalescière m'en a sauvé complètement. — BORREL, née Carbonnetty, rue du Balai, 11.

Cure N° 98,614 : Depuis des années je souffrais de manque d'appétit, mauvaise digestion, affections de cœur, des reins et de la vessie, irritation nerveuse et mélancolie; tous ces maux ont disparu sous l'heureuse influence de votre divine Revalescière. LÉON PEYLET, instituteur à Chey-soux (Haute-Vienne).

Quatre fois plus nourrissante que la viande, elle économise encore 50 fois son prix en médicaments. En boîtes : 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 2 kil., 12 fr.; 4 kil., 22 fr.; 6 kil., 36 fr.; 12 kil., 70 fr. — La Revalescière chocolatée, en boîtes, aux mêmes prix. Elle rend l'appétit, bonne digestion et sommeil rafraîchissant aux plus agités. — Envoi contre bon de poste. Les boîtes de 36 et 70 fr. franco. — Dépôt à Saumur, COMMON, 23, rue Saint-Jean; GONDRAND, BESSON, successeur de TEXIER; J. RUSSON, épicer, quai de Limoges, et partout chez les bons pharmaciens et épiciers. — Du Barry et C^o (limited), 8, rue Castiglione, Paris. (272)

CHEMINS DE FER DE L'ETAT

Lignes de Poitiers-Saumur, Montreuil-Angers.

DÉPARTS		ARRIVÉES	
DE SAUMUR	A POITIERS	A ANGENS	
6 h. 25 matin.	10 h. 30 matin.		
8 10 —		10 h. 54 matin.	
1 25 soir.	4 50 soir.		
4 55 —		9 15 soir.	
7 40 —	11 35 —		

DÉPARTS		ARRIVÉES	
DE POITIERS	A MONTREUIL	A SAUMUR	
5 h. 50 matin.	8 h. 52 matin.	9 h. 49 matin.	
10 45 —	5 14 soir.	6 25 soir.	
12 15 soir.	3 35 —	4 15 —	
6 45 —	10 22 —	11 —	

Il y a, en outre, un train venant d'Angers et partant de Montreuil à 7 h. 15 matin, arrivant à Saumur à 7 h. 45.

P. GODET, propriétaire-gérant.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 20 AOUT 1879.

Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.			
Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.	
3 %	83 05			Crédit Foncier colonial	425			Canal de Suez	724 50	2 50	
3 % amortissable	83 15			Crédit Foncier, act. 500 f.	885			Crédit Mobilier esp.	1183		
4 1/2 %	115 85			Obligations foncières 1877 ..	385 50			Société autrichienne	595		
5 %	116 85			Soc. gén. de Crédit industriel et commercial	705			OBLIGATIONS.			
Obligations du Trésor	515			Crédit Mobilier	698 75	1 25		Orléans	386		
Dép. de la Seine, emprunt 1857 ..	288			Crédit foncier d'Autriche	665			Paris-Lyon-Méditerranée	383 50		
Ville de Paris, oblig. 1855-1860 ..	590			Est	728 75	1 25		Est	383		
— 1865, 4 %	528 25	1 25		Paris-Lyon-Méditerranée	1157 50	2 50		Nord	386		
— 1869, 3 %	410			Midi	867 50	5		Ouest	382		
— 1871, 3 %	403			Nord	1475			Midi	381		
— 1875, 4 %	529	1 50		Orléans	1185	10		Paris (Grande Ceinture)	390		
— 1876, 4 %	538			Ouest	785			Paris-Bourbonnais	383		
Banque de France	3133			Compagnie parisienne du Gaz ..	1300			Canal de Suez	574		
Comptoir d'escompte	860			C. gén. Transatlantique	567 50						
Crédit agricole											

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS. GARE DE SAUMUR

DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGENS.

3 heures 8 minutes du matin, express-poste.
6 — 45 — — (s'arrête à Angers) omnibus-mixte.
9 — 56 — — — omnibus-mixte.
1 — 25 — — — soir, express.
3 — 33 — — — omnibus.
7 — 15 — — — (s'arrête à Angers) omnibus-mixte.
10 — 37 — — — — omnibus-mixte.

DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.

3 heures 36 minutes du matin, direct-mixte.
8 — 31 — — — omnibus.
9 — 40 — — — express.
12 — 40 — — — soir, omnibus-mixte.
4 — 44 — — — omnibus-mixte.
10 — 38 — — — express-poste.

Le train partant d'Angers à 5 h. 35 du soir arrive à Saumur à 6 h. 56.

Etude de M^e RABOUIN, notaire à Genneteil (Maine-et-Loire).

A VENDRE

A L'AMIABLE.

1^{re}. UNE TRÈS-BELLE FERME, nommée la **Guitière**, située commune de Dissé-sous-le-Lude (Sarthe), d'une contenance totale d'environ 100 hectares 33 ares, en un seul tenant.

Cette propriété, entourée de routes et distante de quelques kilomètres de la ville du Lude (station de chemin de fer de la ligne d'Aubigné à La Flèche), se compose de la maison de maître, de bâtiments d'habitation pour le fermier; le tout en très-bon état; prairies, terres labourables pouvant être ensemencées en froment ou mises en herbages, bois taillis et vignes; Pièces d'eau peuplées de poissons. Pays très-giboyeux.

2^{me}. UNE AUTRE BELLE FERME, appelée la **Messagerie**, située commune de Genneteil (Maine-et-Loire), sur le bord de la route de Baugé au Lude, à égale distance (12 kilomètres) de ces deux villes.

La propriété comprend une maison de maître, de construction récente, et les bâtiments d'habitation et d'exploitation occupés par le fermier, en très-bon état; prés, terres labourables et taillis; le tout en un tenant, d'une contenance de 44 hectares.

Belle chasse. Ces deux fermes sont éloignées l'une de l'autre seulement de 8 kilomètres.

Pour visiter les biens, s'adresser à M. CHEVREUIL, propriétaire à la Messagerie, commune de Genneteil, et, pour traiter, soit à ce dernier, soit audit M^e RABOUIN. (429)

A LOUER

Le 1^{er} août prochain,

UNE MAISON

Avec cour, écurie et remise, sise à Saumur, rue du Port-Cigogne, appartenant à M. Lambert-Le Breq.

S'adresser à M^e AUBOYER, notaire à Saumur, place de la Bilange, n° 23.

A LOUER

PRÉSENTMENT,

PORTION DE MAISON

S'adresser à Saint-Joseph, rue Haute-Saint-Pierre.

A VENDRE

UN CHARIOT à quatre roues, sur ressorts. — Prix très-moderé. S'adresser à M. BÉREZ. (376)

Etude de M^e RENARD, notaire à Varennes-sous-Montsoreau.

VENTE MOBILIERE

APRÈS DÉCÈS.

Le dimanche 24 août courant et jours suivants, s'il y a lieu, à une heure de l'après-midi, M^e Renard, notaire, procédera, au bourg de la commune de Varennes-sous-Montsoreau, en la maison qu'habitaient en leur vivant M. Jean Neret, propriétaire-cultivateur, et M^{me} Augustine-Julie-Victoire Beauron, son épouse, à la vente aux enchères publiques des meubles et effets mobiliers dépendant des successions de ces derniers.

On vendra notamment :

Batterie de cuisine, vaisselle, chaises, tables, armoires, buffets, bois de lit, couvertes garnies de plumes d'oie et de plumes mêlées, traversins, oreillers, rideaux, draps, serviettes, torchons, garde-robe à usage d'homme et garde-robe à usage de femme, charrettes, divers outils de culture et ustensiles aratoires, bois de chauffage, fourrage et une quantité d'autres bons objets.

On paiera comptant, plus dix centimes par franc en sus. (453)

A LOUER

PRÉSENTMENT,

UNE TRÈS-BELLE MAISON

Située à Saumur, rue de Bordeaux, n° 4.

Précédemment occupée par M^e Le Ray, avoué.

S'adresser, pour la visiter, soit à M^e LE RAY, rue du Marché-Noir, 12, soit à M. REDOUTIER, propriétaire, rue de Bordeaux. (117)

A LOUER

GRANDE ET BELLE CAVE

Hors d'habitation,

Rue de l'Hôtel-Dieu, n° 1.

S'adresser à M. E. PLESSIS, même maison.

A VENDRE

D'OCCASION,

VICTORIA PRESQUE NEUVE

Très-légère.

S'attelant à un ou à deux chevaux.

20 Voitures au choix.

S'adresser à VASSEUR, carrossier, à Saumur. (434)

CAFÉ DE LA PAIX

ON DEMANDE DE SUITE un garçon d'office capable.

COMMISSIONNAIRES PUBLICS

R. BENON

DIRECTEUR

Ancien directeur des commissionnaires de confiance d'Angers, Rue d'Orléans, 45.

BUREAU : Kiosque de la place de la Bilange.

M. BENON a l'honneur d'informer les habitants de Saumur qu'il vient d'installer un établissement de commissionnaires, avec un grand matériel et un personnel nombreux.

M. Benon répond de tous les dommages ou retards causés par lui ou ses employés, excepté pour les courses ou commissions données sur la rue; aussi, il recommande bien au public de s'adresser directement au bureau du kiosque ou rue d'Orléans, 45.

NOUVEAUTÉS

M. GABORIT demande un apprenti.

MM. CHANLOUINEAU et MAURICE demandent un apprenti.

L'ARGENT

Propriété de MM. BERTHIER Frères, banquiers

PARAIT TOUS LES SAMEDIS

Ce journal, absolument impartial et indépendant, n'accepte aucun article, aucune réclame, aucune annonce payée.

RENSEIGNEMENTS FINANCIERS les plus COMPLETS. SEIZE PAGES de TEXTE. — PUBLIE tous les TIRAGES

Par an **4** francs

Les clients abonnés ont droit à l'encaissement gratuit de tous comptes.

ENVOYER EN TIMBRES-POSTE OU MANDAT-POSTE 99, rue Richelieu, 99 PARIS

PHARMACIE-DROGUERIE

Ancienne Pharmacie PASQUIER

A. CLOSIER, Successeur.

Lauréat de l'Ecole de Pharmacie, élève de l'Ecole Supérieure de Paris.

20, rue du Marché-Noir, Saumur.

Grand assortiment de bandages **hermaïques**, de bas en tissu élastique pour varices, de ceintures ventrières et abdominales. Un service régulier avec Paris me permet de fournir, dans les 48 heures, les bandages commandés sur mesure ou exigeant une forme de pelote spéciale. Un bandage bien fait et bien appliqué facilite souvent la guérison des hémies. On trouve à la même pharmacie : le biberon à vis de Raynal, le biberon à soupape de Robert et le biberon-pompe de H. Monchovaut.

Librairie Aug. BOYER et C^o, rue Saint-André-des-Arts, 49, Paris.

Envoi FRANCO au reçu d'un mandat-poste ou de timbres.

P. LAROUSSE

PETIT DICTIONNAIRE COMPLET

DE LA

LANGUE FRANÇAISE

COMPRENANT :

- 1^o Une nomenclature très-complète de la langue; avec la nouvelle Orthographe de l'Académie, les étymologies et les diverses acceptions des mots appuyées d'exemples;
- 2^o Des développements encyclopédiques relatifs aux mots les plus importants des **Sciences**, des **Lettres** et des **Arts**;
- 3^o Un dictionnaire des locutions grecques, latines et étrangères;
- 4^o Un dictionnaire historique, géographique, artistique et littéraire.

QUATRE DICTIONNAIRES EN UN SEUL

Nouvelle édition illustrée de 1,500 gravures.

Un fort volume in-18 à 2 colonnes, cartonné, 3 francs; relié à l'anglaise, 4 francs; relié demi-chagrin, 4 francs 50 cent.

En vente chez tous les libraires :

LES CHRONIQUES SAUMUROISES

Par M. PAUL RATOUIS. — 1 volume in-12.

ETUDES HISTORIQUES SUR L'HOTEL-DIEU

ET LES

ETABLISSEMENTS CHARITABLES DE LA VILLE DE SAUMUR

Par le même auteur.

LES ORIGINES DE L'ACADEMIE D'EQUITATION CIVILE

ET

DE L'ECOLE D'EQUITATION MILITAIRE

DE LA VILLE DE SAUMUR (1593 à 1830)

Par le même.

Saumur, imprimerie de P. GODET.

Certifié par l'imprimeur soussigné.